

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 4 décembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Ariane Arlotti, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Morten Gisselbaek, Ulrich Jotterand, Uzma Khamis Vannini, Véronique Latella, Eric Bertinat, Patricia Richard et Daniel Sormanni: «Pour que la Ville de Genève finalise le plan de gestion de tous ses espaces verts».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que le Service des espaces verts de la Ville de Genève (SEVE) travaille depuis des années sur un projet de plan de gestion pour tous ses espaces verts;
- qu’à l’heure actuelle, un plan de gestion a été réalisé pour les parcs Beaulieu, La Grange, Trembley et Barton, mais pas encore pour l’ensemble des parcs;
- que tous les arbres de la Ville devraient pouvoir être répertoriés et suivis afin de prioriser leur entretien;
- qu’une méthode évolutive telle que celle qui existe pour l’entretien des bâtiments (méthode Stratus) est aujourd’hui devenue indispensable pour tous les arbres et végétaux de la Ville, autant à destination des services que des conseillers municipaux et des acteurs du développement durable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre le budget nécessaire afin de réaliser au plus vite ce plan de gestion pour tout le territoire de la Ville.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif prend bonne note de la motion M-1485, du 4 décembre 2019, intitulée «Pour que la Ville de Genève finalise le plan de gestion de tous ses espaces verts».

Afin d’y répondre de manière complète, il convient de préciser certains éléments et de faire la distinction entre les plans de gestion élaborés pour les parcs à caractère patrimonial (1) et la gestion du patrimoine arboré (2).

**1. Plans de gestion des parcs patrimoniaux**

Les plans de gestion établis pour les grands parcs patrimoniaux permettent d’obtenir une image directrice des parcs. Cette dernière est évolutive et fait état de la situation idéale qu’un parc doit atteindre à des horizons temporels définis

(dix, quinze, trente ans). Cette image directrice permet de faire coexister les éléments à forte valeur historique avec les usages rencontrés dans un espace vert d'aujourd'hui. Elle s'accompagne d'un cahier d'entretien à l'attention des équipes gestionnaires.

Au vu de l'échelle de travail et de sa nature conceptuelle, un plan de gestion ne permet pas la mise en œuvre immédiate de travaux. Pour ce faire, il est nécessaire de passer par une phase projet intermédiaire définie selon les attentes ou les besoins.

Lors d'une précédente motion de 2010 (M-922), il avait été demandé au Service des espaces verts (SEVE) de procéder à l'élaboration de plans de gestion pour tous les parcs à caractère patrimonial. En effet, ce type de projet est particulièrement adapté aux espaces patrimoniaux pour lesquels la substance historique a persisté au fil du temps.

Depuis, le SEVE a élaboré les plans de gestion des parcs Beaulieu, La Grange et des Eaux-Vives financés au travers d'un crédit voté en 2009 (proposition PR-707).

Plus récemment, les plans de gestion des parcs de la rive droite (Mon Repos, Perle du Lac, William-Rappard) se sont rajoutés à la liste. Le parc Barton, propriété de la Confédération, a bénéficié d'un mandat direct de la Confédération pour l'élaboration du plan de gestion de cette parcelle.

De même, afin de satisfaire aux exigences cantonales relatives au développement du plan localisé de quartier (PLQ), le SEVE a réalisé le plan de gestion du nouveau parc de la Forêt (rassemblement de trois parcelles privées et cantonales) léguées à la Ville de Genève.

Chaque plan de gestion fait l'objet d'un mandat et nécessite une année d'étude, afin de permettre l'analyse de la situation végétale et des usages au travers des quatre saisons.

A ce jour, les plans de gestion restant à lancer sont:

- grands parcs patrimoniaux;
- parc Trembley;
- parc des Croupettes;
- parc des Bastions;
- parc Bertrand;
- Jardin anglais;
- jardin Voltaire.

D'autres parcs de petite envergure et à caractère historique pourraient également bénéficier à l'avenir de plans de gestion. C'est notamment le cas pour:

- parc de Malagnou;
- parc de Bourgogne;
- promenade du Pin;
- promenade de l'Observatoire.

Il n'est pas souhaitable ni nécessaire d'établir des plans de gestion pour des parcs de moindre envergure et dépourvus de caractère historique.

## **2. Gestion du patrimoine arboré**

Le patrimoine arboré géré par le SEVE se compose de «forêts», d'«arbres isolés» et de «zones boisées».

Cette typologie est définie par des modes d'inventaire et de gestion différents.

Les «forêts» sont des surfaces arborées officiellement cadastrées comme telles, remplissant des fonctions (paysagères, de production, d'accueil du public, de protection des berges, etc.) et soumises à la loi fédérale sur les forêts (LForêts).

Les forêts appartenant à la Ville de Genève couvrent environ 70 ha répartis sur 29 massifs. L'établissement d'un plan de gestion forestier est une obligation légale pour les surfaces d'un seul tenant dépassant 10 ha ou les propriétés disséminées sur plus de 20 ha. Le SEVE a élaboré en 2014 son premier plan de gestion complet pour les forêts de la Ville, financé par un crédit voté en 2009 (proposition PR-707). Ce plan de gestion définit précisément, pour la période de 2014 à 2023, la nature des travaux forestiers à engager et le calendrier idéal des interventions par massif.

La mise en œuvre du plan de gestion forestier, assurée par le SEVE, est financée par deux crédits successifs votés en 2015 (proposition PR-1127), puis en 2021 (proposition PR-1409).

Les «arbres isolés» sont les arbres pour lesquels un inventaire pied à pied est pertinent, que l'on peut retrouver aisément sur le terrain à partir d'une cartographie. Le SEVE a réalisé en 2012 l'inventaire des 23 000 arbres isolés (rues, parcs, squares, écoles, centres sportifs, cimetières, etc.). Basé sur la méthode de l'inventaire cantonal des arbres (ICA), chacun des 23 000 arbres recensés est géo-référencé et dispose d'une fiche d'identité complète (espèce, dimensions, etc.). Cet inventaire, élaboré en 2012 et financé par la proposition PR-707, est actualisé en fonction des plantations et abattages et fera l'objet d'une mise à jour complète à partir de 2023 financée par la proposition PR-1506. Le SEVE

s'appuie au quotidien sur cet inventaire pour assurer la bonne gestion des arbres (élagage, soins aux arbres, etc.).

Les «zones boisées» sont des surfaces intermédiaires entre les «forêts» et les «arbres isolés». Il s'agit de surfaces arborées très densément plantées ou de régénération naturelle, situées hors cadastre forestier et pour lesquelles un inventaire pied à pied n'est pas pertinent. Le SEVE est en train d'actualiser l'inventaire de ces zones. Leur mode de gestion se rapproche davantage d'une dynamique forestière.

La gestion des arbres isolés et des zones boisées s'appuie sur différents outils en fonction des objectifs à atteindre: expertises d'arbres, planification de la conversion de la conduite des arbres taillés en tête de chat, etc. Il reste cependant aujourd'hui à développer d'autres outils spécifiques comme la planification de la taille de cohabitation pour les arbres situés aux abords des lignes des Transports publics genevois (TPG). Surtout, il convient de mettre prochainement en place une veille sanitaire systématique et complète sur l'ensemble du patrimoine arboré. L'objectif de cette veille sanitaire est de surveiller l'état des arbres gérés par le SEVE, à un niveau et une fréquence spécifiques selon les zones et les arbres concernés. Ce suivi permettra de définir les interventions à engager pour garantir la pérennisation du patrimoine arboré tout en assurant la sécurité des usagers. Cette démarche pourrait s'apparenter pour partie à la méthode Stratus évoquée dans la motion M-1485.

En conclusion, le Conseil administratif a chargé le SEVE d'étudier les budgets nécessaires pour réaliser les études mentionnées ci-dessus et d'inscrire ensuite les deux lignes suivantes au prochain plan financier d'investissement (PFI):

- de 2024 à 2028: plans de gestion des parcs Trembley, Cropettes, Bastions;
- de 2029 à 2033: plans de gestion des parcs Jardin anglais, parc Bertrand, jardin Voltaire.

Il conviendra également de prévoir une nouvelle ligne budgétaire en vue de procéder à une veille sanitaire de l'ensemble du patrimoine arboré de la Ville de Genève.

Le SEVE sera le gestionnaire et le bénéficiaire de ces différents crédits.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le vice-président:  
*Alfonso Gomez*